

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR L'INSTALLATION
D'ATTRACTION AVEC JEUX D'ENFANTS DE TYPE PECHE AUX CANARDS
à des fins d'activités de loisir.
du 19 février 2022 au 18 février 2023 sur la commune d'Ajaccio

*Procédure prévue à
l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.*

ARTICLE 1 – Dénomination et adresse de la collectivité : VILLE D'AJACCIO – Avenue Antoine Serafini – BP412 – 20304 AJACCIO CEDEX.

ARTICLE 2 – Mode de passation : attribution d'une convention d'occupation du domaine public communal avec publicité préalable, en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

ARTICLE 3 – Objet de l'avis de publicité préalable : le présent avis concerne l'autorisation d'occuper le domaine public communal, avec droits exclusifs, en vue d'une attraction avec jeux d'enfants de type pêche aux canards.

L'emprise au sol est constituée d'une remorque de 5 mètres de long et est située à l'emplacement ci-dessous :

- Place Miot, 26 boulevard Pascal Rossini, 20000 AJACCIO.

ARTICLE 4 – Caractéristiques essentielles de la convention

Redevance mensuelle d'occupation du domaine public : les candidats devront s'acquitter d'une redevance dont le montant, de 16.60 € par demi-journée, est fixé par décision municipale pour l'année 2022. Ce montant est révisé régulièrement sur la base de l'indice du coût des loyers commerciaux.

Durée du titre : la convention entrera en vigueur à compter de sa notification (au plus tôt le 19 février 2022). Il est conclu pour une durée d'un an (soit jusqu'au 18 février 2023).

Lieu d'exécution : commune d'Ajaccio.

ARTICLE 5 - Date limite de réception des dossiers de candidatures concurrentes : Le 14 février 2022 à 12h00.

ARTICLE 6 - Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant le présent avis peut être adressée à la ville d'Ajaccio – Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public - par courrier ou courriel (commerce@ville-ajaccio.fr), jusqu'au 14 février 2022, 12h00.

Date de publication : le 08 février 2022
